#### AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2309202101-DE Reçu le 28/09/2021 Publié le 28/09/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 01 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
16 septembre 2021		En exercice	Présents	Votants
		33	30	32

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents**: M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

Absents ayant donné pouvoir: Mme Marie-Line BIANCHI à M. Jean CAYRON, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Absent: Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Afin de permettre l'avancement d'un agent de la Collectivité au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2° Classe suite à la réussite à un concours, il est nécessaire de procéder à une création de poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**CREE** l'emploi suivant :

### AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2309202101-DE Reçu le 28/09/2021 Publié le 28/09/2021

FILIERE – EMPLOI	CREATION
<u>Filière Animation :</u> Adjoint d'Animation Principal de 2° Classe	1

FIXE le tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

### A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 23 septembre 2021

OUEBA 88 Var

Le Maire, Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.